

Entrepreneur/e diplômé DF



Nature des tâches

Les entrepreneurs diplômés dirigent leur propre entreprise ou sont directeurs d'une entreprise de construction. Ils traitent avec les architectes, les partenaires commerciaux, les maîtres d'ouvrage et les administrations. Ils répondent aux appels d'offre, planifient et organisent de façon optimale les équipes et les machines, surveillent l'ensemble de la construction et veillent au respect des délais.

Conditions d'admission

- a) diplôme reconnu de contremaître/-sse du bâtiment et du génie civil et 3 années d'expérience professionnelle en tant conducteur/-trice de travaux dans une entreprise de construction ou
- b) conducteur/-trice de travaux (technicien/-ne ES) et 3 années d'expérience professionnelle en tant que conducteur/-trice de travaux dans une entreprise de construction ou
- c) ingénieur civil ETS/HES ou EPF et 2 années d'expérience professionnelle en tant que conducteur/-trice de travaux dans une entreprise de construction.

Qualité de dirigeant, esprit d'entreprise, intérêt pour la construction et l'économie d'entreprise, capacité de représentation spatiale, sens de la planification et de l'organisation mais aussi de la négociation.

Formation

Cursus à plein-temps ou en cours d'emploi : formation par modules : la formation comprend un cours préparatoire et 22 modules obligatoires qui sont sanctionnés par un examen de module. Il y a également des modules optionnels. Pour l'examen professionnel supérieur, il convient de produire le certificat d'obtention des modules ou une attestation équivalente.

Diplôme de fin d'études : Examen professionnel supérieur.

Perspectives

Cours : écoles de techniciens et d'ingénieurs, associations professionnelles ; construction de tunnels, protection de l'environnement, construction de bâtiments, de ponts, etc. (spécialisation) ; maître/-sse d'apprentissage, enseignant/-e d'école professionnelle ; diplôme post-grade des écoles de techniciens et des hautes écoles supérieures.